



**Service Vie Associative et Régie Technique**

Maison des associations - Agora 1901

2 bis avenue Albert de Mun

☎ : 02 40 00 79 10

✉ [vieassociative@mairie-saintnazaire.fr](mailto:vieassociative@mairie-saintnazaire.fr)

**Formulaire pour lieux :**

- Salles techniques évènementielles
- Salles d'exposition
- Espaces extérieurs

# DEMANDE DE LOCATION DE SALLE ou D'ESPACE EXTERIEUR

**Imprimé à remettre obligatoirement pour toute demande suivant les délais définis. VOIR REGLES AU VERSO**  
Cette demande ne vaut pas attribution de la location.

## DEMANDEUR

Association       Autre organisme       Service VSN et partenaire

NOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : ..... MAIL : .....

PERSONNE REFERENTE DU DOSSIER :

Nom / prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone (portable de préférence) : .....

E-mail : .....

## LOCATION

LIEU DEMANDE : .....

DATE(S) EVENEMENT : .....

HORAIRE(S) OUVERTURE EVENEMENT : .....

EFFECTIF ATTENDU (en simultané) : .....

TYPE D'EVENTEMENT : .....

1<sup>ère</sup> édition ?     Oui       Non

INSTALLATIONS TECHNIQUES ENVISAGEES : .....

DATES(S) ET HEURES DE DEBUT ET FIN DE MONTAGE/DEMONTAGE : .....

AUTRES INFORMATIONS : .....

Pour une prise en compte de la demande, toutes les informations doivent être renseignées.

**Nom et prénom**  
Date et signature

Cadre réservé au service

Date de réception :

Date de traitement :

Agent instructeur :

La demande de réservation est à remettre à l'accueil d'AGORA ou à transmettre à l'adresse :

[vieassociative@mairie-saintnazaire.fr](mailto:vieassociative@mairie-saintnazaire.fr)

Version 2017-09-0

# REGLES SUR LES MODALITES DE LOCATION

Validées par la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2017

## ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES, SERVICE VSN et PARTENAIRES

---

### Éléments à fournir avant de pouvoir accéder à l'offre de location

Etre référencé auprès du service Vie Associative, pour cela :

- Pour les associations, se rendre sur le site de la Ville et s'enregistrer dans le Portail des associations
- Pour les autres organismes transmettre la fiche de renseignements préalable

### Période de réservation d'une location

- Au plus tôt : 1 an avant
- Au plus tard : 3 mois avant

### Éléments à fournir pour confirmer la location

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation de location signée
- Devis de location signé
- Chèque de caution
- Paiement des arrhes éventuels (30% si montant >300€)

Chèque à l'ordre du trésor public

### Dossier technique

Le dossier technique précisant parfaitement l'organisation de l'évènement doit être fourni au plus tard 2 mois avant la location.

## Délai et durée de réservation

---

Le service dispose de 1 mois maximum à compter de la date de dépôt de la demande pour faire une proposition de location.

### Option de réservation

- Une option de réservation est maintenue pendant 2 semaines maximum après la transmission de la proposition, dans l'attente de l'accord du demandeur.
- Elle est maintenue encore 2 semaines après accord jusqu'au dépôt de dossier de confirmation de location.

La demande de réservation est à remettre à l'accueil d'AGORA ou à transmettre à l'adresse :

[vieassociative@mairie-saintnazaire.fr](mailto:vieassociative@mairie-saintnazaire.fr)

Version 2017-09-0